

Agenda ménager romand

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **59 (1921)**

Heft 53

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-216861>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISSANT LE SAMEDI

Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

PUBLICITAS
Société Anonyme Suisse de Publicité
LAUSANNE et dans ses agences

ABONNEMENT: Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus.

ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace.

Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

La Rédaction et l'Administration du

CONTEUR VAUDOIS

présentent à leurs abonnés et lecteurs leurs vœux
sincères pour la nouvelle année.

LE JOUR DE L'AN A TRAVERS LES AGES

LA Feuille d'Avis de Montreux a publié, il y a un certain temps déjà, l'article très intéressant que voici. Il est aujourd'hui tout-à-fait de saison.

L'année qui s'en va n'est point regrettée. Il est rare qu'elle nous ait apporté ce que nous en attendions, qu'elle ait réalisé nos espérances démesurées. Pourtant, elle a été bienfaisante si elle nous a donné un peu de sagesse et rendus meilleurs.

Comme de grands enfants que d'éternelles illusions bercent sans cesse, nous nous plaignons facilement à nous imaginer que l'année qui vient sera plus féconde en hasards heureux, en circonstances favorables et nous la saluons avec bienveillance. Nous voulons la commencer avec de ferventes pensées suggérées par les plus tendres sentiments du cœur, en formant des vœux pour le bonheur de ceux que nous aimons, en pratiquant la charité, en répandant de la joie et des libéralités autour de nous.

On ne connaît pas l'origine des étrennes et si l'on fait une excursion à travers les siècles passés, on remarque que les coutumes qui nous sont chères furent de tout temps pratiquées.

Les Egyptiens, dans la plus extrême antiquité, célébraient le jour de l'an au moment des premières crues du Nil bienfaisant, c'est-à-dire vers l'équinoxe d'automne.

Plutarque, qui a rapporté cet usage, déclare que les Egyptiens s'offraient mutuellement tout ce que la terre peut porter de plus doux : des figues et du miel; et leurs vœux étaient contenus dans cette formule : « Douce et bienfaisante est la parfaite vérité ».

Les Romains empruntèrent aux Egyptiens la coutume des étrennes, et une fresque retrouvée dans les ruines de la ville de Pompéi, qui fut engloutie sous la lave du Vésuve en l'an 70 avant notre ère, représente une prêtresse offrant des figues à une divinité, à l'occasion du renouvellement de l'année.

Chez les Perses, adorateurs du feu, le renouvellement de l'année, qui s'accomplissait à l'équinoxe de printemps, était l'occasion d'une solennité qui durait 6 jours et qui était consacrée aux divertissements et aux festins. Cette fête était celle du « Nourouz ».

Hérode affirme qu'il était permis au roi, pendant cette fête, de dépouiller toute gravité et toute réserve, de danser en public et de s'enivrer. Pendant les cinq premiers jours de la solennité, il faisait des cadeaux successivement aux docteurs, aux astrologues, aux conseillers, aux prêtres, à ses parents et aux enfants. Le sixième jour, il recevait les présents de ses artisans et du peuple.

Dans le chapitre XXIII du Lévitique, Moïse indique à l'antique nation Juive le caractère des fêtes qu'elle doit solenniser. Celle du renouvellement de l'année, à l'équinoxe de printemps, s'ap-

pelait la fête du Rosch Haschand. Le son du cor de béliar annonçait la fête. On offrait des fruits et du pain levé arrosé de miel, symbole de la douceur et de l'abondance de la nouvelle année, avec des présents aux enfants, aux serviteurs et aux pauvres. Ceux-ci remerciaient par ce souhait : « Soyez inscrits en heureuse année ».

Les Grecs anciens commençaient l'année aux solstices et aux équinoxes. Ainsi, les Spartiates et les Macédoniens la commençaient à l'équinoxe d'automne, les Thébains au solstice d'hiver. Les fêtes du nouvel an comportaient les « Bacchanales », danses effrénées et orgie en l'honneur de Bacchus, qui s'accomplissaient pendant la plus longue nuit de l'année.

Les Romains anciens dédièrent le premier mois de l'année à Janus et l'appelèrent « januarius », janvier, Janus ayant deux visages, dont l'un regardait l'ancienne et l'autre la nouvelle année. Le roi Tatius, qui régnait avec Romulus sur les Sabins et les Romains, ayant reçu, au début de l'année, pour lui porter bonheur, de la verveine cueillie dans les bois sacrés de Struena, la déesse de la force, et ayant remarqué que la Fortune lui sourit pendant les douze mois qui suivirent, consacra l'usage des étrennes « struena ». L'habitude des étrennes prit à Rome une prompt extension. On joignit aux branches de verveine du miel, du vin, des dattes, des bijoux.

Nos ancêtres, les Gaulois, célébraient le 1^{er} jour de l'an par une cérémonie religieuse dans laquelle les prêtres ou druides coupaient, avec des faucilles d'or, le gui sacré sur les chênes.

Puis le grand pontife sacrifiait deux jeunes taureaux blancs, dont les chairs servaient au festin des prêtres. Après la cérémonie, il jetait le cri : « Au gui l'an nouveau ! »

L'innombrable assistance le répétait et chacun venait solliciter du prêtre, en échange d'une offrande, une parcelle de la plante sacrée qui devait préserver de toutes les souffrances de l'âme et du corps et qui constituait un talisman précieux.

Le christianisme tenta d'abolir l'usage des étrennes. La fête de Pâques devint le premier jour de l'an et ce furent, à cette occasion, les rois, les princes et les seigneurs qui firent des cadeaux à leurs vassaux. Les petits reçurent des présents des grands, ce qui était plus logique.

Charles IX enfin, par un édit donné en 1564, rétablit le jour de l'an le 1^{er} janvier.

M. Deschamps.



PAS MUNICIPAL, MA CANDIDAT

COUIENET n'avait pas robé son nom. L'était tant tseropa que sé cursive sù l'orràd-zo et que l'amàvè mi vairé sé ballé vatse avoué dâi catollès que de le z'étrèlhi on bocon.

Portant l'avâi la pllie balla carrâie dau velâd-zo et prau d'ardzein dein lo bouffet. Mâ, vo sèdè, quand on n'a pas pî l'acouet dé traîré son mot-

chô dé catsette po sé pannâ quand on a éterni, fau craîré que le coûtès san bîn ein grantiau.

Se bramâve contre la dzornâ dé 8 haôrès l'est que la trovâve trau granta et que l'étâi dza na ruda châte po llhi dé vairé lé z'autro à l'ovradzo.

Tot parâi lâi avâi on n'ovradzô iô ne fasâi pas la pota; ti lé z'an à la mi-tsautein dévessâi s'in-fatâ dein sé z'haillon dé noce po allâ batsi. Né pas po rein que sa fêna, la Caton, desâi on iadzo :

— Craîo que vû fêre betâ on paratounerro su noutron llhi !

Mâ, noutron Couïenet étâi tant orgolliaû que tséroppe et dzaubliâve dû gran tein d'arrevâ oquie din lo velâdzo.

Adon, l'autra demeindze, quand l'a falliu nomma lo sindique et lé municipau, noutron lulu pein-sâ que l'étâi lo moment d'appliâi. Va don à lo maison dé coumouna et quand revin vé la né, avoué oquie que resseimbliâve gros à 'na gon-clliâe, aûvè la porla de l'hotô, tint le bré à sa fêna et avoué sa carletta sù lo cotson brâme dinse, ein sé foteint on coup dé poing sù l'estoma :

— Vin vâi cé, mon petit Caton, vû t'imbransi, mé vouaitcè ora on n'hommo d'Etat.

— Adon, t'ant nommâ sindique !

— Na !

— Adon... municipau !

— Non pllie !

— Qué don ?

— Candidat !

— Qu'e-te cein on candidat ?

— Rein dau tot... 'n'impliâtro quemet mé !

L'onclio Jules de pè Inverdon.

PAUVRE HOMME. — Ma bonne dame, faites-moi la charité. Mon mari ne peut ni sortir ni se lever.

— Il est malade, pauvre femme ?

— Non, il est en prison.

ENTRE AMIES. — As-tu remarqué comme Madame C... est myope ?

— Oui, ma chère.

— On m'a dit qu'elle portait son lorgnon même au lit.

— Et pourquoi ?

— Pour reconnaître les gens qu'elle rencontre dans ses songes, elle en fait tant.

AGENDA MÉNAGER ROMAND. — Année 1922, publié sous la direction de M. le Dr F. Porchet. Relié toile souple, fr. 2.50. — Librairie Payot & Cie.

Toutes les maîtresses de maison et ménagères de ville et de campagne qui ont apprécié la valeur de cet agenda, seront heureuses d'apprendre que l'édition pour 1922 est sortie de presse. Elle conserve toutes les qualités des précédentes. Les notions de droit civil suisse, indispensables à la femme, y sont aussi exposées clairement, accompagnées de multiples renseignements sur les publications, sociétés et institutions auxquelles les mères de famille peuvent s'intéresser.

Tenant compte des vœux exprimés par ses lectrices de l'an dernier, l'Agenda Ménager Romand apporte d'heureuses innovations à son édition nouvelle. Signalons, entre autre, l'adaptation du calendrier journalier à l'inscription quotidienne des comptes de ménage et la perforation d'une partie de l'Agenda, ainsi transformée en un bloc-notes fort utile.

Ainsi, cet Agenda est à même de rendre les services les plus divers.